



## Ensemble, réduisons nos déchets !

Page 2 - 3

Edito / Flash info

Comité syndical : une  
équipe renouvelée

Page 4 - 5

Optimiser la collecte :  
phase 2

Page 6 - 7

L'éco-organisme :  
comment ça marche ?

Zoom sur la société MS

Je trie, et après ?

Que finance votre TEOMI ?

Page 8

Mémo du tri

Mémo TEOMI

Depuis le 17 septembre 2020, j'ai le plaisir d'être le nouveau Président du Comité Syndical du syndicat. 85 nouveaux élus (et leurs 45 suppléants) composent le Comité Syndical, instance délibérative du SBA. Nous allons ensemble exercer 6 ans au sein de cet exécutif.

Grace à ce mandat, je souhaite impulser une réelle dynamique territoriale à nos actions. C'est cette aspiration qui m'a amené à élargir la représentativité des communes, dans un souci de proximité également. Parce qu'il n'y a pas de meilleur projet que celui qui est porté par tous et qui unit les forces.

Il nous faut penser à notre avenir et construire celui de nos enfants et des générations futures. C'est donc avec cet objectif perpétuel de transition écologique que nous engagerons nos actions.

Une autre des priorités de votre nouveau bureau est de vous rendre, à vous, usagers, l'effort que vous faites depuis des années. En effet, nous voulons rendre le service public aux usagers, donner un sens humain à nos actions. Cela passera par l'amélioration de votre qualité de vie, par nos services comme la sécurisation et la propreté de nos sites, mais aussi par la mise en place de composteurs partagés, ou encore le déploiement de la collecte de nos fermentescibles.

Comme vous le savez la crise du Covid nous touche tous ; et nous, SBA, partenaire de l'aménagement du territoire, souhaitons participer à la relance nécessaire à notre économie en menant des projets d'investissement aux côtés d'entreprises locales. Plus pragmatiquement, le SBA continuera de rendre service en veillant à ce que les conditions sanitaires soient les meilleures pour la santé de tous.

Enfin, je souhaite apporter mes derniers mots à nos agents que je remercie pour leur travail du quotidien, leur sens du service public et leur volonté infaillible de bien travailler.

Je les remercie vivement de permettre la continuité du service public.

## Le Président, Lionel CHAUVIN



## FLASH INFO

### Les entreprises du territoire dans la boucle de l'économie circulaire

Désormais, la démarche d'**Ecologie Industrielle et Territoriale** est lancée et quand tout le monde converge dans le même sens, ça marche ! Entreprises et collectivités se mobilisent pour améliorer et changer la conception du développement économique.

Deux projets, recouvrant des actions concrètes de réduction des déchets des entreprises, sont nés.

Déjà en 2019, 18 entreprises du **Parc Européen d'Entreprises de Riom** se sont engagées dans cette démarche de responsabilité environnementale, avec par exemple la gestion mutualisée et responsable de leurs espaces verts, du compostage collectif ou du paillage sur site, ou encore la collecte mutualisée des papiers, cartons et palettes.

En 2020, 87 entreprises **de la Novialle et du Pra de Serre sur la communauté de communes de Mond'Arverne Communauté**, se sont alliées dans le projet EC'ENTIEL.

**L'objectif ?** Mettre en place des actions entre les acteurs d'un territoire permettant de mieux produire, mieux consommer et de mieux gérer les déchets de tous.

**Le point commun de tous ces acteurs ?** Vivre et faire vivre un territoire « Zéro Déchet, zéro gaspillage et Économie Circulaire ».

### SBA Infos n°33 - Décembre 2020

Magazine d'informations du Syndicat du Bois de l'Aumône

13 rue Joaquin Perez Carretero / Zone de Layat II / 63 200 RIOM / 04.73.647.444 / www.sba63.fr / conseilusager@sba63.fr

**Directeur de la publication :** Lionel Chauvin, Président

**Rédaction & réalisation :** service communication du SBA, Alexandre Guillaume

**Crédits photos :** SBA

**Impression :** Imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé par Fabrègue à 75 000 exemplaires - Dépôt légal en cours / ISSN 1771-0669

## La Région



Auvergne-Rhône-Alpes



Re\_fashion



©ADEME

# COMITÉ SYNDICAL

## UNE ÉQUIPE RENOUVELÉE, UN MEILLEUR MAILLAGE DES TERRITOIRES

Le 17 septembre 2020, 130 délégués des EPCI du territoire étaient conviés au Comité Syndical. A cette occasion, ils ont désigné leur Président et 8 Vice-Présidents. Le SBA Infos fait les présentations !

### Comité Syndical, mode d'emploi

Suite aux élections municipales de 2020, les communautés de



### Un bureau ? Pour quoi faire ?

Parmi les 85 délégués au SBA est élu un Bureau. Il prépare les réunions du Comité Syndical et permet d'assouplir le fonctionnement du SBA, laissant au Comité Syndical compétence pour délibérer sur les dossiers les plus importants.

Il est composé de 21 membres, dont les membres de l'exécutif :



**Jean-Pierre CHRETIEN**  
Riom Limagne et Volcans



**Yolande CIVAIDE**  
Riom Limagne et Volcans



**Florence PLUCHART**  
Riom Limagne et Volcans



**Gilles DOLAT**  
Riom Limagne et Volcans



**Bernard DUCREUX**  
Mond'Arverne Communauté



**Jacques LOCUSSOL**  
Mond'Arverne Communauté



**Nathalie MARIN**  
Billom Communauté



**Emeric DECOMBE**  
Billom Communauté



**Frédéric MARTIN**  
Plaine Limagne



**Dominique TIXIER**  
Plaine Limagne



**Jean-Louis ROUVIDANT**  
Entre Dore et Allier



**Jean-Paul POUZADOUX**  
Combrailles Sioule et Morge

Pour connaître le délégué de votre EPCI, rendez-vous sur [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)

### Quelles orientations pour ce nouveau mandat ?

Le bureau a été élargi (21 membres contre 17 auparavant) Cette disposition doit permettre une meilleure représentation de tous dans les décisions du SBA. Conscient des efforts accomplis par les usagers jusque-là, le Comité syndical s'attachera à mener une **politique encourageante**, et non punitive. Des investissements permettront la **sécurisation des déchèteries**, avec

communes (EPCI) ont désigné leurs délégués au SBA. Ainsi, 85 délégués titulaires et leurs 45 suppléants composent cette assemblée délibérante et fixent les orientations politiques.

### Dans l'ordre, de gauche à droite, les 9 membres de l'exécutif :

**Dorothee Trichard** - Entre Dore et Allier  
Vice-Présidente en charge des Ressources humaines

**Guy Maillard** - Billom Communauté  
Vice-Président en charge de l'Economie circulaire et de la prévention des déchets

**Amélie Lubiondo** - Plaine Limagne  
Vice-Présidente en charge des Affaires générales et de l'éco-citoyenneté

**Pierre Desmarests** - Riom Limagne et Volcans  
Vice-Président en charge de la Collecte, des déchèteries, du garage, de la recyclerie et du transport

**Lionel Chauvin** - Riom Limagne et Volcans  
Président

**Bruno Champoux** - Riom Limagne et Volcans  
Vice-Président en charge de la Communication et des réseaux sociaux

**Sophie Pelletier** - Riom Limagne et Volcans  
Vice-Présidente en charge des Projets, des investissements et des travaux neufs

**Alain Lagru** - Mond'Arverne Communauté  
Vice-Président en charge de la Qualité et de la relation à l'utilisateur

**Stéphane Lobrégat** - Combrailles Sioule et Morge  
Vice-Président en charge des Finances, de la tarification et du juridique

l'ouverture de pôles de valorisation et la rénovation des sites. Le déploiement de **composteurs collectifs** pourra offrir au plus grand nombre une solution de tri des déchets alimentaires. Lorsque cela sera possible, il sera également proposé la collecte des déchets alimentaires en centre-ville. Enfin, le bureau s'associera aux collectivités locales dans la **lutte contre les dépôts sauvages**, en déployant des mesures d'accompagnement et de co-gestion des incivilités.

## LA COLLECTE ALTERNÉE POUR RÉDUIRE NOS COÛTS

**Plusieurs textes réglementaires, un seul sens : réduire nos déchets ultimes**

Les réglementations française et européenne\* évoluent rapidement pour un seul enjeu : faire face au défi climatique ! Ainsi différents textes fixent des objectifs à atteindre en matière de réduction et de traitement des déchets : un tri étendu de nos emballages, une solution de tri de nos déchets alimentaires, des déchets mieux

valorisés... Et pour atteindre ces objectifs, il nous faut agir tous ensemble.

**La collecte alternée : déjà la moitié du territoire**

C'est un fait, avec la mise en place de la tarification incitative et aussi de nouvelles habitudes de consommation, nous sortons notre bac vert bien moins souvent, soit environ toutes les trois semaines.

*\*Lois Grenelle, loi de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte, loi AGEC.*



**Christophe CHIROL, agent de collecte au SBA, nous explique ce que le personnel constate sur le terrain :**

”

*Auparavant, les usagers sortaient leur bac vert même lorsqu'il ne contenait qu'un sac. On trouvait 7 bacs sur 10 et la moitié du temps ils n'étaient pas pleins, loin de là. Depuis la comptabilisation des déchets à la levée, les bacs sont présentés pleins, donc sortis moins souvent. Alors les gens nous questionnent. Ils se demandent pourquoi nous continuons de passer toutes les semaines s'ils n'en ont plus besoin ?”*

Dans ces conditions, les équipes de collecte ont réorganisé les tournées. D'abord en regroupant plusieurs communes sur la même tournée. Et comme les quantités de déchets ont continué à baisser, il a été possible de mettre en place la collecte alternée et d'optimiser davantage.

**Retour avec Fabrice Robert, responsable de la collecte :**

”

*Continuer à passer chaque semaine pour ramasser les bacs était un non-sens écologique et économique. On a optimisé nos déplacements. A l'aide d'un logiciel de guidage GPS, nous avons retracé toutes les tournées en tenant compte du nombre de bacs et du temps de collecte pour chaque circuit. Cette optimisation permettra à terme de supprimer 25 tournées de collecte par semaine, une économie de 100 000 kilomètres et 1 200 000 euros, donc une réduction de notre empreinte carbone.”*

?

**La collecte alternée, c'est quoi ?**

En collecte alternée, je sors mon bac vert une semaine, et mon bac jaune la semaine suivante, le même jour.



*Fabrice Robert, à gauche et Christophe Chirol à droite. Chaque jour, les encadrants font le point avec les équipes de collecte.*

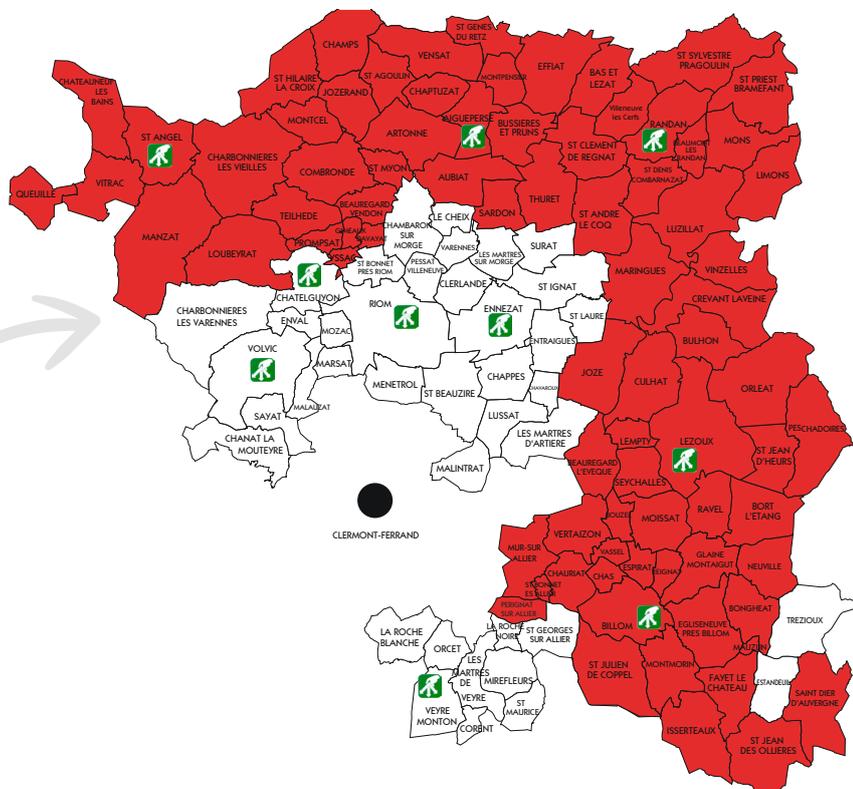
Depuis 2019, trois EPCI sont concernés par la collecte une semaine sur deux : Billom Communauté, Entre Dore et Allier et Plaine Limagne (exceptées les communes de Vertaizon, Billom et Lezoux). Soit la moitié du territoire du SBA. Certains foyers ont fait changer le volume de leur bac vert, pour pouvoir le garder plus longtemps avant de le sortir.

### Au 1er janvier 2021 qui est concerné ?

Les communes de la Communauté de commune Combrailles Sioule et Morge, les communes de Billom, Lezoux et Vertaizon. Cette collecte alternée ne concerne pas les usagers en Points d'Apports Collectif, ni les gros producteurs d'ores et déjà identifiés par les services de collecte.

### Et mon calendrier ?

Réorganiser les tournées engendre quelques fois des changements de jours de collecte pour les autres calendriers. Vous pouvez retrouver vos calendriers sur le site internet [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr) ou joints à ce magazine.



**Communes en collecte alternée**

## RÉDUIRE SES DÉCHETS, OK MAIS COMMENT ?

La baisse des quantités de déchets témoigne des efforts citoyens des usagers, qui ont depuis quelques années changé leurs modes de consommation. C'est une véritable révolution et tous les acteurs y participent.

Réduire ses déchets, c'est accessible à tous. En fait tout dépend de notre consommation. Et si nous changeons ces habitudes à la base, automatiquement notre poubelle va s'alléger.

### Le compostage, l'allié n°1 de notre « régime déchets »

- ⚙️ 1/3 de la poubelle en moins
- ⚙️ Geste adopté par la moitié des usagers du SBA
- ⚙️ Une fois le compost mûre, il s'utilise au jardin et se transforme en un engrais naturel.



### Sauvons nos objets de la poubelle !

Les objets que l'on n'utilise plus peuvent être donnés s'ils sont en bon état. Les vêtements, eux, sont déposés dans les colonnes à textiles, en bon état ou pas. Il suffit de bien les jeter en sacs. Les chaussures, elles sont attachées par paires. Ils seront recyclés par l'éco-organisme Re'Fashion.



### Stop au gaspi dans nos assiettes !

- ⚙️ Chacun pourrait éviter 20 kilos de déchets par an
- ⚙️ Tout le monde s'y met, y compris la restauration collective



**Re\_fashion**

Retrouvez sur notre site [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr) des tutoriels pour fabriquer vos produits d'hygiène et d'entretien avec des produits naturels, dans des contenants réutilisables.

## L'ÉCO-ORGANISME : COMMENT ÇA MARCHE ?

Créée en 2012, EcoDDS (Déchets Diffus Spécifiques) est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains de nos déchets chimiques. EcoDDS travaille en collaboration

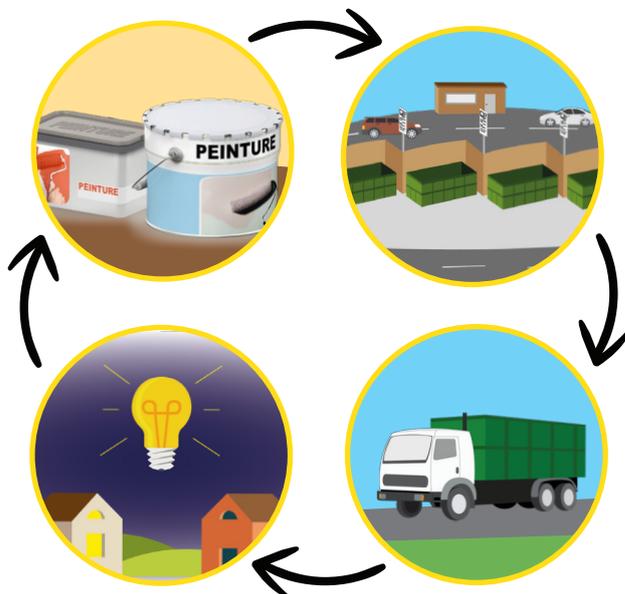
avec ses entreprises adhérentes, selon le principe de Responsabilité Élargie du Producteur, afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché.

Eco-DDS collecte, regroupe et traite les déchets chimiques, pour préserver la santé et l'environnement.

### A quoi sert l'éco-participation versée à l'achat de ma peinture ?

1.

Le pot de peinture est mis sur le marché, son prix intègre une contribution à EcoDDS pour garantir son recyclage.



2.

Après utilisation, le pot de peinture, qu'il soit vide, souillé ou avec un reste de contenu, est apporté en déchèterie.

Les gardiens le prennent en charge et le trient. Il est stocké dans une armoire spécifique avec les produits de la même catégorie.

3.

Il est ensuite acheminé dans des transports réglementés vers des sites industriels spécialisés dans le tri et le regroupement.

4.

Il sera soit valorisé en production d'énergie (chauffage, électricité) soit recyclé, soit éliminé dans des conditions respectueuses de l'environnement.



Le petit conseil du gardien : lorsque vous achetez vos produits de bricolage, veillez à n'acheter que les quantités dont vous avez besoin. Cet été, les 3/4 des produits rapportés en déchèterie étaient des surplus de matériaux de bricolage, essentiellement de la peinture.

## L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU CŒUR DE L'ACTION DE MS



Passer d'une économie linéaire à l'économie circulaire pour faire face aux tensions mondiales sur les ressources naturelles et leur renchérissement, tel est l'enjeu des territoires et de ses acteurs. Le SBA porte conjointement avec la communauté de communes de Mond'Arverne, un projet d'Ecologie Industrielle et Territoriale avec les

entreprises des zones de la Noviale et du Pra de Serre. La société MS, basée à Veyre-Monton, s'engage aux côtés du SBA dans une démarche vertueuse. Les co-dirigeants, Cécile et Alexandre Guillaume, nous expliquent comment ils agissent à leur échelle pour la protection de l'environnement et l'économie circulaire.

Si l'économie circulaire est au cœur des solutions proposées par MS avec le recyclage des matériaux de construction et la préservation de l'eau, elle est aussi une facette importante dans son organisation. En effet, MS conçoit, fabrique et installe des usines complètes dans le cadre de la construction des plus grands tunnels du monde. Ces usines sont utilisées pour traiter et valoriser les déblais excavés durant le creusement du tunnel soit pour des périodes relativement courtes de 1

à 3 ans. Elles sont ensuite rachetées par MS qui s'est structuré pour gérer le stockage, la remise en état des composants et leur réintégration pour de nouveaux projets. Cela permet de concilier compétitivité et impact environnemental positif. Pour améliorer son offre et sa capacité, MS travaille sur un projet d'extension sur son site de Pra de Serre à Veyre-Monton en vue de se doter d'un atelier 100% dédié à ces opérations d'économie circulaire.



## JE TRIE, ET APRÈS ?

Une fois jetés dans la poubelle jaune, vos déchets seront collectés et apportés en centre de tri où ils vont suivre un processus de tri en plusieurs étapes : un tri mécanique et un tri optique pour séparer les différents matériaux, puis un affinage manuel du tri.



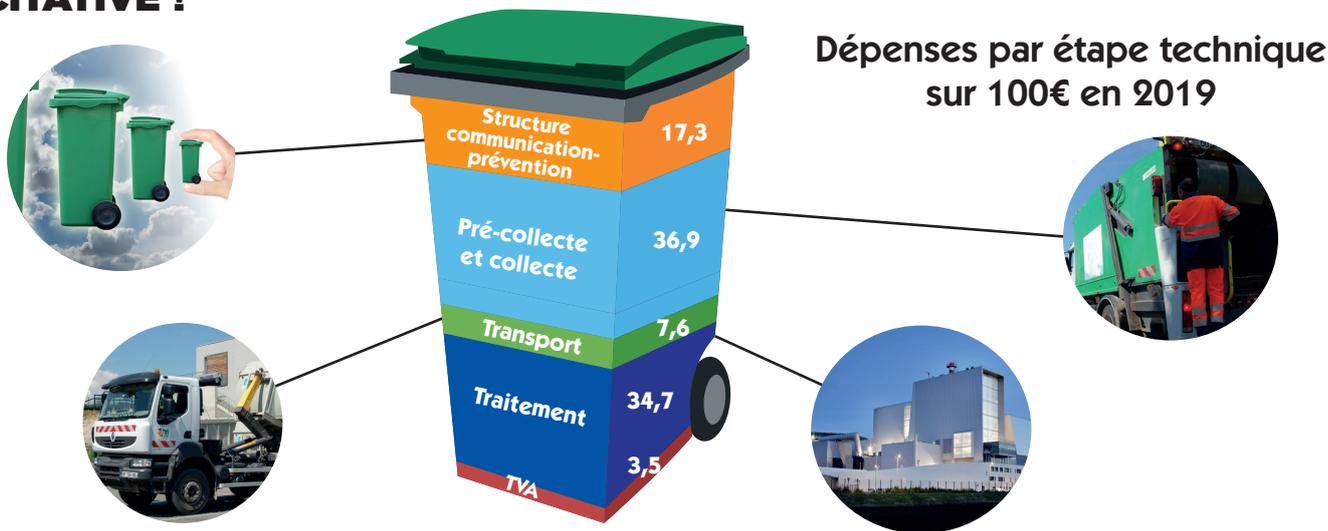
**A PARTIR DU 1<sup>er</sup> MAI 2021, LE TRI SE SIMPLIFIE, 100% DES PAPIERS ET DES EMBALLAGES VONT DANS LE BAC JAUNE !**



### Les erreurs de tri engendrent des coûts au service !

Les erreurs de tri sont les déchets non recyclables qui se retrouvent dans la poubelle jaune. Elles sont exclues mécaniquement ou manuellement par les opérateurs. Tous ces refus ainsi retirés de la chaîne du recyclage sont mis à part et sont réacheminés vers les centres de traitement. Ces erreurs ont donc des effets nocifs et peuvent même dans certains cas souiller l'ensemble de la collecte. Chaque année, les erreurs de tri représentent un montant de plus de 200 000 euros, à la charge de tous. Une raison de plus pour bien trier nos déchets !

## QUE FINANCE VOTRE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE ?



## Le coût des déchets en 2019 par type de déchets



sur 127€

(Contribution moyenne par habitant en 2019)

# Trier ses déchets... les emballages recyclables

« Dans ma poubelle jaune, je ne jette que mes emballages ménagers, vides. »

barquettes en plastique, en polystyrène, blisters et boîtes en plastique



papiers, journaux, magazines, cartons, briques alimentaires...



boîtes et emballages métalliques...



pots en plastique



bouteilles et flacons en plastique...



Et à partir du 1<sup>er</sup> MAI 2021 : 100% des papiers et des emballages se recyclent y compris les plastiques mous, les films plastiques...



En VRAC dans votre bac jaune ou dans le P.A.C. à emballages recyclables (30 litres par apport)



Les bocaux et bouteilles en verre se jettent dans les colonnes prévues à cet effet.

Pour localiser la colonne la plus proche de chez vous, rendez-vous sur [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr) !



Les emballages doivent être vides, il n'est pas nécessaire de les laver. Merci de ne pas imbriquer les emballages entre eux, cela rend leur recyclage impossible.

## COMPRENDRE MA TAXE FONCIÈRE

TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	14,74 %	0,193 %	3,03 %	20,48 %	0,17 %	10,88 %	0,031 %	
Taux 2020	15,48 %	0,187 %	3,03 %	20,48 %	0,176 %	10,88 %	0,0293 %	
Adresse					1426	1426	1426	
Base ①	1426	1426	1426	1426	3	190	0	752
Cotisation	221	3	43	292				
Cotisation lissée ②								
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisations 2019	208	3	43	289	2	191		752
Cotisations 2020	221	3	43	292	3	190		
Variation	+6,25 %	0 %	0 %	+1,04 %	+50,00 %	-0,52 %		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	%
Bases terres Non agricoles								
Bases terres agricoles								
Cotisations 2019								
Cotisations 2020								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%
Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :		
Base Collectivité						Droit fixe :		
La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 35 €.								22
Frais de gestion de la fiscalité directe locale								
Dégrevement Habitation principale								
Dégrevement JA État								
Dégrevement JA Collectivité								
<b>Montant de votre impôt :</b>								<b>784</b>

En 2020, le taux de TEOM est de 10,88%.

Il est de 8,21% pour les communes de l'ex Riom Communauté

1 - Ici, on applique le taux de TEOM 2020 à la base fiscale  
**1426x10,88% = 155**

2 - On ajoute à ce montant la part incitative indiquée en bas de page :  
**155 + 35 = 190**

**Attention : la base fiscale est réévaluée chaque année par le Gouvernement. Cette évolution peut donc influencer sur votre montant de TEOM. Pour vérifier cette évolution, reportez-vous sur votre avis 2019.**

Le montant de la **part incitative** est indiqué pour information en bas de la taxe foncière. Vous pouvez consulter le détail de vos consommations sur votre compte personnel.

Montant total de taxe foncière, incluant la TEOM et la part incitative.